

FORMATION DE BASE DES NOUVEAUX REPRESENTANTS DES USAGERS DU SYSTEME DE SANTE

Objectifs

- mieux comprendre les enjeux de la démocratie sanitaire, ainsi que leur rôle individuel et collectif dans ce dispositif,
- saisir les enjeux de l'organisation du système de santé et de son mode de financement,
- faciliter le travail en réseau avec les autres acteurs associatifs ou autres membres de ces instances,
- faciliter l'expression de positions traduisant les positions globales des usagers du système de santé au-delà des positions personnelles ou d'une association.

Contenu

- rôle des différentes instances du système de santé (ARS, GHT, CDU, CRSA, ...)
- droits de l'usager du système de santé : droit à la protection de la santé, droit à l'accès aux soins, principe de non-discrimination, droit au respect et à la dignité, droit à l'information, consentement et aides à l'expression du consentement, droit à l'accès au dossier médical, recours amiables et contentieux,
- connaissance des acteurs de l'organisation du système de santé et des interlocuteurs des représentants du système de santé,
- le financement du système de santé
- comment construire une prise de parole d'usagers, rendre compte de son mandat et prendre la parole en public.

Intervenants

François Verny, formateur FNATH
Gilbert ABRAS, militant FNATH et formateur

Public

Représentants des usagers dans les instances du système de santé, prioritairement ceux désignés depuis juillet 2016.

Durée : 2 jours

Dates et lieux pour le 1^{er} semestre 2019

La Rochelle	9-10 avril
Caen	24-25 avril
Agen	6-7 mai
Lorient	14-15 mai
Limoges	21-22 mai
Valence	4-5 juin
Belfort	18-19 juin
Nancy	25-26 juin

Coût

La formation est gratuite et les deux déjeuners sont pris en charge par la FNATH pour tous les inscrits.

Les autres frais sont éventuellement pris en charge par les associations mandatrices ou les établissements de santé. Contactez-les.

Indemnité

Le ministère de la santé versera **aux nouveaux RU, désignés depuis le 1^{er} juillet 2016 et n'ayant pas encore suivi de formation**, par l'intermédiaire de la FNATH, une indemnité de 100€. Pour cela un RIB devra nous être adressé, pour le versement de l'indemnité à l'issue de la formation.

Contact

François VERNY
francois.verny@fnath.com

T : 01 45 35 00 77

F : 01 45 35 24 54

FNATH Antenne nationale
11, rue du Chemin Vert 75011 Paris